



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180712-08

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

Conseiller.e.s absent.e.s : Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIERE : VENTE DE
TERRAINS**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la délibération n°2010-11 de Thiers Communauté du 26 janvier 2010 fixant le prix de vente des terrains (environ 15 ha) de la zone de Matussière ;
Vu la délibération n°20170301-34 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 1^{er} mars 2017 fixant le prix de vente des terrains situés en fond de zone de Matussière ;
Vu la délibération n°20170921-12 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 21 septembre 2017 fixant la programmation économique et le prix de vente des terrains ;

Considérant la proposition d'achat de la société GSE d'un terrain d'une surface d'environ 4 750 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 288, au prix de 30 € HT du m² ;

Considérant la proposition d'achat de la société Atelier 5 d'un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 294, au prix de 30 € HT du m² ;

Considérant la proposition d'achat de la société Passion Vélo Thiers d'un terrain d'une surface d'environ 2 172 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 248, au prix de 30 € HT du m² ;

Considérant la proposition d'achat de la société Axa Agence Angely Dequaire d'un terrain d'une surface d'environ 2 100 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 248, au prix de 30 € HT du m² ;

Considérant la proposition d'achat de la société B.O Auto d'un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait des parcelles YL 173 et YL 288, au prix de 30 € HT du m² ;

Considérant la proposition d'achat de la société Carrosserie Bermudez d'un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 263, au prix de 25 € HT du m² ;

Considérant la proposition d'achat de la société Auvergne Bat de la parcelle YL 299, vendue au prix de 15 € HT du m², et disposant d'une surface de 2 000 m².

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Vendre** à la société GSE ou à toute personne morale pouvant s'y substituer un terrain d'une surface d'environ 4 643 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 288, au prix de 30 € HT du m² ;
- **Vendre** à la société Atelier 5 ou à toute personne morale pouvant s'y substituer un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 294, au prix de 30 € HT du m² ;
- **Vendre** à la société Passion Vélo Thiers ou à toute personne morale pouvant s'y substituer un terrain d'une surface d'environ 2 172 m² (à

préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 248, au prix de 30 € HT du m² ;

- **Vendre** à la société Axa Agence Angely Dequaire ou à toute personne morale pouvant s'y substituer un terrain d'une surface d'environ 2 100 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 248, au prix de 30 € HT du m² ;
- **Vendre** à la société B.O Auto ou à toute personne morale pouvant s'y substituer un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait des parcelles YL 173 et YL 288, au prix de 30 € HT du m² ;
- **Vendre** à la société Carrosserie Bermudez ou à toute personne morale pouvant s'y substituer un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) extrait de la parcelle YL 263, au prix de 25 € HT du m² ;
- **Vendre** à la société Auvergne Bat ou à toute personne morale pouvant s'y substituer la parcelle YL 299, vendue au prix de 15 € HT du m², et disposant d'une surface de 2 000 m² (à préciser après document d'arpentage) ;
- **Préciser** que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge ;
- **Exprimer** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- **Autoriser** le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 45	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180712-20180712_08-DE
Regu le 23/07/2018

